

Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 mars 2015

Président : François de MAZIÈRES

Sont présents Mme Stéphanie BANCAL (pouvoir de M. Claude JAMATI), Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Guy-Michel BÉROCHE, M. Philippe BENASSAYA, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS (pouvoir de Mme Agnès BENELLI-SOARES), M. Patrice PANNETIER, Mme Patricia GISLE, M. Richard RIVAUD (pouvoir de Mme Pascale RENAUD), Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, Mme Frédérique KIBLER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTÈVE (pouvoir de Mme Florence NAPOLY à partir de la délibération n°2015-03-02), M. Pierre SOUDRY, M. Philippe BRILLAULT, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MÉNÉ, M. Michel CROUZAT, Mme Laurence de PINS, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-François PEUMERY, Mme Francine BOBET, M. Bernard DEBAIN, Mme Sonia BRAU, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, M. Daniel GUERSON (pouvoir de Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN), M. Patrick CHARLES (pouvoir de Mme Bénédicte AGOPIAN), M. Alain NOURISSIER (pouvoir de Mme Marie BOËLLE), Mme Emmanuelle de CRÉPY, M. Thierry VOITELLIER, Mme Corinne BÉBIN, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, M. François-Xavier BELLAMY (pouvoir de Mme Florence MELLOR à partir de la délibération n°2015-03-02), M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT, M. Laurent DELAPORTE, M. Erik LINQUIER, Mme Annick PÉRILLON, M. François SIMÉONI, M. Benoît de SAINT SERNIN, M. Olivier LEBRUN, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir de Mme Marie DENAISON).

Absents excusés :

M. Claude JAMATI (pouvoir à Mme Stéphanie BANCAL)
Mme Agnès BENELLI-SOARES (pouvoir à Mme Juliette ESPINOS)
Mme Pascale RENAUD (pouvoir à M. Richard RIVAUD)
Mme Florence NAPOLY (pouvoir à Mme Sylvie D'ESTÈVE à partir de la délibération n°2015-03-02)
Mme Bénédicte AGOPIAN (pouvoir à M. Patrick CHARLES)
Mme Marie BOËLLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER)
Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. François-Xavier BELLAMY à partir de la délibération n°2015-03-02)
Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN (pouvoir à M. Daniel GUERSON)
Mme Marie DENAISON (pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS)

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 24 mars 2015

Date d'affichage de la convocation : 24 mars 2015

Nombre de conseillers en exercice : 64

Nombre de membres présents : 54

Nombre de pouvoirs : 9

0 0000 000 0 0 0000
00 0 0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0

N° de l'ordre du jour :

2015.03.17 : Construction d'une déchèterie sur la commune de Buc : autorisation donnée au Président de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme et un dossier d'enregistrement relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées.

□ **M. Marc TOURELLE, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté du 26 mars 2012 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n°2710-2 (installations de collecte de déchets non dangereux apportés par le producteur initial) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu la délibération n°2012-06-20, du Conseil communautaire du 26 juin 2012, définissant un protocole d'accord avec la commune de Buc pour un échange de terrains en vue de créer une déchèterie intercommunale à Buc ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu l'acte notarié en date du 16 décembre 2013, validant l'échange de terrains entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la commune de Buc.

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc souhaite développer un réseau de déchèteries afin d'offrir un exutoire aux déchets ménagers dont la collecte et le traitement ne peuvent être réalisés en porte-à-porte ou en points d'apport volontaire.

Il s'agit, notamment, de recevoir les encombrants, les gravats, le bois, les déchets verts, les métaux ferreux et non ferreux, le carton, les déchets dangereux des ménages, les déchets électriques et électroniques, les pneumatiques, les huiles, vêtements et autres emballages.

Suite à l'échange de terrains effectué entre la commune de Buc et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, l'intercommunalité est devenue propriétaire d'un espace de 10 200 m², cadastré AI 65 et AI 102. Celui-ci a vocation à recevoir plusieurs équipements dont une déchèterie intercommunale.

Il est prévu d'aménager, sur cette surface, entre 9 et 11 quais accessibles depuis une plateforme surélevée, et d'y installer diverses structures : un local gardien, des zones de stockage pour les déchets dangereux des ménages, les déchets d'équipements électriques et électroniques et les pneus, ainsi qu'une zone de réemploi pour les objets susceptibles d'être réutilisés.

Ce projet de déchèterie respecte, en outre, le plan local d'urbanisme, la réglementation relative aux installations classées pour l'environnement, les contraintes techniques inhérentes au terrain et les impératifs d'intégration

paysagère. Il devra, par ailleurs, faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme et être enregistré conformément aux dispositions de l'arrêté du 26 mars 2012. Il appartient donc à l'Assemblée délibérante d'autoriser le Président de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'accomplissement de ce projet.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme en vue de réaliser les travaux de construction de la déchèterie située sur la commune de Buc ;*
- 2) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à déposer un dossier d'enregistrement relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées de la rubrique n°2710 ;*
- 3) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.*

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur
au vote du Conseil communautaire.*

Nombre de présents : 54
Nombre de suffrages exprimés : 63 (incluant les pouvoirs)

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages
exprimés.*

Pour le Président,
Par délégation,



Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

000 000 0000 0000 0000 000 000 000
0
000 000 000 000 000 000 000 000 000 000
0
000 000 000 000 000 000 000 000 000 000

UU 0000 UU00 UU00 UU00 UU00
U U U U U U U U U U U U U U U U
U U U U U U U U U U U U U U U U
U U U U U U U U U U U U U U U U

UUUU UU UU UU UUUU UU
UUUU UU UU UU UUUU UU
UUUU UU UU UU UUUU UU
UUUU UU UU UU UUUU UU